



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

TROISIEME REUNION DU GROUPE REGIONAL DE SECURITE DE L'AVIATION POUR LA REGION AFRIQUE-OCEAN INDIEN (RASG-AFI/3)

(Yamoussoukro, Cote d'Ivoire, 03-04 décembre 2015)

Point 6 de l'ordre du jour: Initiative OACI « Aucun pays ne soit laissé de côté » (NCLB) et Assistance aux Etats AFI

PLAN DE MISE EN OEUVRE COMPLETE POUR LA SECURITE DE L'AVIATION EN AFRIQUE (PLAN AFI) et AUTRES INITIATIVES DE SECURITE

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE

Cette note de travail a pour objectif de souligner les contributions apportées par l'OACI et d'autres partenaires pour l'amélioration de la sécurité de l'aviation dans la région Afrique - Océan indien (AFI) par le biais de la mise en œuvre effective et systématique du Plan régional de mise en œuvre complète pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI) et d'autres initiatives de sécurité connexes.

Suite à donner: la réunion est invitée à:

- a) prendre note des informations contenues dans la présente note;
- b) soutenir les efforts visant à assurer la poursuite des activités du Plan AFI au-delà de 2016 ;
- c) reconnaître et encourager davantage les efforts entrepris par l'OACI et ses partenaires pour la sécurité ; et
- d) prendre note des informations connexes contenues dans d'autres notes de travail.

REFERENCE(S):

Rapport de la quinzième réunion du comité directeur du Plan AFI
Doc 9958, Résolutions de l'Assemblée en vigueur (au 4 octobre 2013)
Déclaration d'Abuja sur la sécurité de l'aviation en Afrique
Résolutions de sessions plénières de la CAFAC

Objectif(s) Stratégique(s): Sécurité

1. INTRODUCTION

1.1 Au cours des dernières années, le faible niveau de sécurité de l'aviation et le taux élevé d'accidents d'aviation en Afrique a attiré l'attention de l'OACI et de ses partenaires en matière de sécurité, et a conduit à la réalisation de nombreux projets et initiatives de sécurité orientés vers l'amélioration de la sécurité de l'aviation dans la région.

1.2 Le Plan régional de mise en œuvre complète pour l'Afrique (Plan AFI) a été approuvé par la 36e session de l'Assemblée de l'OACI et établi par le Secrétaire général le 1er Janvier 2008. Depuis lors, le programme fournit une assistance aux États en mettant l'accent sur l'établissement et la tenue à jour de systèmes efficaces et durables de supervision de la sécurité; la résolution des carences de sécurité relevées; et l'amélioration de la culture de sécurité des fournisseurs africains de services aériens. Consacré à l'origine à aux questions AIR, OPS et PEL, le programme s'est par la suite étendu aux domaines AIG, ANS et AGA.

1.3 Depuis l'intégration en Janvier 2011 des activités du Plan AFI dans le programme de travail ordinaire des bureaux régionaux et la création des équipes de sécurité des Bureaux régionaux (ROST), l'assistance est fournie à travers des plans d'action de l'OACI spécifiques aux États.

1.4 Le programme continue d'enregistrer des gains significatifs en vue de l'atteinte par les États des objectifs de sécurité d'Abuja (amélioration de la mise en œuvre effective, résolution des PGS, etc.); la création et le renforcement des organismes régionaux de supervision de la sécurité et d'enquêtes sur les accidents (RSOO / RAIO); et le renforcement des capacités par le biais de diverses activités de formation.

2. DISCUSSION

2.1 Comme résultat des missions d'assistance effectuées par les ROST, des plans d'action OACI ont été élaborés pour trente-deux États prioritaires, y compris ceux présentant des problèmes graves de sécurité (PGS) et faisant l'objet d'un suivi du Conseil de surveillance et de suivi (MARB), ainsi que les États ayant un faible niveau de mise en œuvre effective (EI) des éléments cruciaux d'un système de supervision de la sécurité. Les plans sont élaborés en coordination avec les États respectifs, en tenant compte des ressources disponibles et des contributions des parties prenantes concernées. Ces plans ont par ailleurs contribué à l'atteinte des objectifs de sécurité de l'aviation, ce qui a conduit à d'importantes améliorations de la sécurité de l'aviation dans la région.

2.2 Pour une mise en œuvre effective des plans d'action OACI, des propositions de projets associées ont été élaborés sur la base des plans acceptés et postés sur le site web du Réseau d'assistance collaborative de sécurité(SCAN) de l'OACI <http://www.icao.int/safety/scan>.

2.3 L'assistance est également fournie à travers les RSOO et les COSCAP existants (BAGASOO, CASSOA, COSCAP-UEMOA etc.). Un appui est également apporté aux Etats qui sont encore dans le processus de création de RSOO. À cet égard, il convient de mentionner que l'opérationnalisation de l'Organisme de supervision de la sécurité de la SADC (SASO) a été approuvée et le projet COSCAP-SADC, en collaboration avec le Secrétariat de la SADC, travaille pour faciliter les processus administratifs et logistiques pour la mise en place du Secrétariat du SASO. Par conséquent, il a été convenu que le projet COSCAP-SADC va déménager au Swaziland en novembre 2015 en attendant l'opérationnalisation du SASO d'ici mars 2016. En outre, le mémorandum d'entente en cours avec l'UEMOA a été signé en mai 2015 lors de la visite du Secrétaire général de l'OACI au Burkina Faso. La signature de ce protocole d'entente conclut maintenant les efforts visant à assurer la séparation des fonctions des RSOO respectifs des AAMAC, de la CEMAC et de l'UEMOA.

2.4 En ce qui concerne la formation, le Plan AFI a apporté son soutien dans la mise en place de l'Association des organismes de formation aéronautique en Afrique (AATO) dans le but de parvenir à l'harmonisation et à la normalisation de la formation aéronautique en Afrique. Le plan a joué un rôle crucial dans le recrutement du Secrétaire général de l'AATO ainsi que dans le déploiement des efforts pour trouver son siège à Addis-Abeba, en Ethiopie.

2.5 Dans le domaine du renforcement des capacités, le Plan AFI a mené de nombreuses activités de formation, y compris des séminaires et des ateliers dans divers domaines liés à la sécurité. De 2008 à ce jour, de nombreux États ont bénéficié des activités de formation menées. La 37e session de l'Assemblée en 2010 avait souligné la nécessité pour les Etats contractants de prendre en charge tout ce qui concerne la formation aéronautique, ce qui nécessite un changement dans le rôle joué par l'OACI, à savoir ne plus être un prestataire de services de formation mais un facilitateur de la formation.

2.6 Les contributions des différents partenaires en matière de sécurité, notamment, la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), la FAA, l'Union européenne et d'autres États donateurs ont, d'une manière ou d'une autre conduit à l'amélioration globale de la sécurité aérienne dans la région AFI.

2.7 Depuis le lancement en 2012 par la CAFAC en collaboration avec l'OACI, du programme coopératif d'inspection (AFI CIS), trente-six (36) Etats ont signé le mémorandum d'entente AFI-CIS sur la base duquel un certain nombre de missions d'assistance ont été effectuées pour aider à pallier les carences en matière de sécurité en général, et plus précisément dans la résolution des PGS et l'amélioration du niveau de mise en œuvre effective du système de supervision de la sécurité des États. Cela a produit des résultats positifs visibles.